



- AC1 - Monuments historiques**
 - périmètre de protection de rayon 500 mètres
 - Monument Historique
- I4 - Lignes électriques**
 - zone de passage
- PT2 - Télécommunications - protection contre les obstacles**
 - zone secondaire de dégagement, zone spéciale de dégagement, secteur de dégagement
- T7 - Extérieur des zones de dégagement**
 - zone de protection - Altitude max. de 460 m NGF
 - zone de protection



maître d'ouvrage :
**Communauté de Communes du
 Pays de la Zorn**

**Plan Local d'Urbanisme
 Intercommunal**

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
 Commune de Geiswiller - Zœbersdorf
 Geiswiller

PLU APPROUVE
 Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire
 en date du 19 décembre 2019
 A Hochfelden, le 20 DEC. 2019
 M. Bernard Freund, le Président.



conduite d'études :
 OTE Ingénierie
 Géomètre Expert ANDRES

